

De : [Accès à l'information - Montréal](#)
À :
Cc :
Objet : 200883273 - Demande d'accès à l'information - 5378 Notre-Dame Est. Montréal, QC - Lot 1 360 241 du cadastre du Québec
Date : 25 novembre 2024 10:04:00
Pièces jointes : [A- Art. 23 et 24.pdf](#)
[A- Art. 48.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54.pdf](#)
[Avis de recours .pdf](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image001.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 octobre dernier, concernant le 5378, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous les documents visés par votre demande.

 [200883273_Documents](#)

Pour des raisons de sécurité, un code de vérification pourrait être requis pour ouvrir cet hyperlien. Un courriel contenant ledit code de vérification suivra sous peu. Celui-ci peut prendre jusqu'à dix minutes à vous parvenir.

Attention : Il peut être dirigé vers vos « Courriels indésirables ».

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 48, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

MONTREAL (VILLE)

Me Emmanuel Tani-Moore
Chef de division et greffier-adjoint
Service du greffe
275, rue Notre-Dame E.
Montréal (QC) H2Y 1C6
Tél. : 514 872-3142
greffe_acces@montreal.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de Montréal / OK

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0096401

DATE DE RÉDACTION: 97 / 06 / 26

A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 97 / 05 / 27

A M J

. INSPECTEUR / INSPECTRICE: Luc Brisson

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ

. ADRESSE POSTALE (si différente)

Montank Transit Inc.
5378 EST RUE NOTRE DAME
MONTREAL (QUEBEC)
H1N 2C4

. PLAIGNANT(E): N/A []
NON/ADRESSE

Rencontre oui [] non []
TÉLÉPHONE

. PERSONNES
RENCONTRÉES: NON/FONCTION

TÉLÉPHONE

M. PETER LEAKAS - Coordinateur 255-6077
Maurice BRENNER Sec. R.T. 255-6077
Directeur

. PIECE(S) ANNEXÉE(S):

PHOTO(S) [] nombre: CROQUIS [] PLAN [] CARTE(S) []

ÉCHANTILLONS: EAU [] AIR [] SOL [] FAUNE [] DÉCHETS []

AUTRE ANNEXES [] 1.

2.

. BUT(S): Inspection de contrôle et vérification
des activités de l'entreprise

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Description de l'entreprise:

MONTANK TRANSIT INC. QUI A DÉBUTÉ SES ACTIVITÉS VERS 1940 EST UN TERMINAL D'ENTREPOSAGE DE PRODUITS CHIMIQUES LIQUIDES. TOUS LES PRODUITS ENTREPOSÉS APPARTIENNENT À DES ENTREPRISES PRIVÉES.

LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES DE MONTANK, SONT FACTURÉES SELON LA DURÉE D'ENTREPOSAGE ET LA MANUTENTION DES PRODUITS. LES ENTREPRISES ENTREPOSENT CHEZ MONTANK DES PRODUITS TEL QUE DU METHANOL, DU GLYCOL, DE LA SOUDE CAUSTIQUE. LE TERMINAL PEUT ÊTRE ALIMENTÉ PAR BATEAU, PAR WAGON CITERNE ou PAR CAMION CITERNE.

Description des équipements:

LE PARC DE RÉSERVOIRS EST CONSTITUÉ DE RÉSERVOIRS HORS TERRE DONT LA CAPACITÉ EST SITUÉE ENTRE art. 23-24 GAL IMP.

LES RÉSERVOIRS SONT INSTALLÉS DANS DES DIGUES DE RETENTION ET CHAQUE RÉSERVOIR POSSEDE SON PROPRE SYSTÈME DE POMPAGE ET SA PROPRE TUYAUTERIE, LIMITANT AINSI LES MÉLANGES ou LES PERTES QUI OCCASIONNERAIENT LES PURGES. LORSQU'UN RÉSERVOIR EST VIDANGÉ ET LOUÉ À UNE AUTRE ENTREPRISE, IL EST SYSTÉMATIQUEMENT NETTOYÉ ET LES RÉSIDUS SONT DISPOSÉS IMMÉDIATEMENT COMME DÉCHETS DANGEREUX AU FRAIS DE L'ANCIEN LOCATAIRE.

UN TEST À PLEINE CHARGE EST EFFECTUÉ AVEC DE L'EAU AVANT D'ÊTRE RÉUTILISÉ. L'EAU AYANT SERVI AU TEST, EST REJETÉE À L'ÉGOUT.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

APRÈS AVOIR ÉTÉ ANALYSÉE COMME EXIGÉ PAR LA C.U.M.

LE PARC DE RÉSERVOIR EST SÉPARÉ EN SECTIONS DISTINCTES SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS ENTREPOSÉS

art. 23-24

LE QUAI DE DÉCHARGEMENT DES CATEAUX COMPREND art. 23-24 CONDUITES SOIT; art. 23-24 DE art. 23-24 POSES DE DIAMÈTRE. TOUTES LES CONDUITES SONT EN ACIER INOXYDABLE ET L'ÂGE MAXIMALE EST DE 6 ANS. LES CONDUITES SONT INSTALLÉES DANS UN TUNEL DE BÉTON EN PENTE VERS UN RÉSERVOIR DE art. 23-24 GAL (SLOOPTANK) POUVANT RECUPERER D'ÉVENTUELS RÉSIDUS.

LE QUAI DE DÉCHARGEMENT DES TRAINS EST MUNI DE BASSINS DE RÉTENTION SUR LES VOIES FERRÉES PERMETTANT DE RECUPERER D'ÉVENTUELLES PERTES. CES BASSINS SONT RELIÉS À UN RÉSERVOIR DE art. 23-24 GAL Imp.

L'AIRE DE CHARGEMENT DES CAMIONS EST EN BÉTON ET ELLE EST PROFILÉE DE FAÇON À ENTRAÎNER LES EAUX DE PLUIE OU D'ÉVENTUELLES PERTES, VERS UN DRAIN RELIÉ AU RÉSERVOIR DE art. 23-24 GAL. SELON M. 53-54 CE RÉSERVOIR N'AURAIT CONTENU ^{DEPUIS SON INSTALLATION} QUE DE L'EAU DE PLUIE. CETTE EAU EST VIDANGÉE À L'ÉGOUT APRÈS ANALYSES.

GESTION DES PRODUITS ENTREPOSÉS:

L'ENTREPRISE MONTANK NE PEUT ENTREPOSER DES DÉCHETS DANGEREUX DANS SES RÉSERVOIRS. TOUTS LES PRODUITS REÇUS POUR ENTREPOSAGE SONT ANALYSÉS AFIN DE S'ASSURER DE LA NATURE ET DE LA QUALITÉ DU PRODUIT ET AUSSI POUR

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-009 6401

DATE DE RÉDACTION: 27 / 06 / 26

A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

ÉVITER TOUTE CONTAMINATION DES PRODUITS DÉJÀ
ENTRÉPOSÉS LORSQU'IL Y A AJOUT DANS LE RÉSERVOIR

DONC LORS DE LA VISITE AUCUN DÉCHET DANGEREUX
N'A ÉTÉ OBSERVÉ ET L'ENTREPRISE A DÉMONTRÉ
DE PAR SES INSTALLATIONS ET SON MODE DE
GESTION, QU'UN EFFORT ÉVIDENT AVAIT ÉTÉ FAIT
POUR ÉVITER TOUTE CONTAMINATION

OR, JE RECOMMANDE DONC LA FERMETURE
DE CE DOSSIER.

RAPPORT D'INSPECTIO

N/RÉFÉRENCE: 7610-06-01-0096401

DATE DE RÉDACTION: 97/06/26

A M J

3. CONCLUSION

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture de ce dossier

5. VÉRIFICATION

- INSPECTÉ PAR: Luc Brisson

- VÉRIFIÉ PAR: ANDRÉ DUFRENE

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

(signature)

(date)

(signature)

(date)

Québec Ministère de l'Environnement Direction régionale de Montréal		RAPPORT D'INSPECTION	
N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0096401		DATE DE RÉDACTION : 2001-08-07	
1. IDENTIFICATION			
DATE D'INSPECTION : 2001-07-10 INSPECTEUR : Jacques Lamarre ACCOMPAGNÉ DE :			
LIEU INSPECTÉ		ADRESSE POSTALE (si différente)	
Vopak Terminals Canada inc. 5378, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2C4			
PLAIGNANT(E) : N/A (✓) Rencontré oui () non () NOM / ADRESSE PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) : NOM / FONCTION Dan McCunn, responsable du terminal 255-6077			
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) : PHOTO(S) () Nombre : () CROQUIS () PLAN(S) () CARTE(S) () AUTRE(S) ANNEXE(S) : () 1. Rapport d'accident technologique (T-06-2001-06-27-219 et 2001-07-09-256) 2. Plan du parc de réservoirs.			
BUT(S) : Effectuer le suivi d'urgence suite aux deux déversements consécutifs d'acide phosphorique.			

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0096401

DATE DE RÉDACTION : 2001-08-07

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le 26 juin, une fuite d'acide phosphorique 75% survient au niveau du réservoir #67. La compagnie prend la décision de transférer le contenu du réservoir dans deux réservoirs #61 et #64 afin d'inspecter et réparer le réservoir #67. On estime la perte à environ 500 litres d'acide contenu à l'intérieur du merlon.

Le 9 juillet, une seconde fuite est observée sur un des deux réservoirs de recouvrement de l'acide soit le réservoir #64 où l'acide s'écoule par un trou de 1,5mm de diamètre. La compagnie mobilise 6 camions pompe afin de récupérer l'acide (environ 100 000 litres) qui est par la suite entreposé dans le réservoir #61. La réparation du réservoir #64 a été réalisée et tout l'acide récupéré y est entreposé.

Lors de l'inspection, la compagnie lavait le sol avec de l'eau et récupérait cette solution eau/acide pour l'entreposer dans le réservoir #61. L'ensemble du déversement est contenu à l'intérieur du merlon.

La compagnie a trouvé un acheteur pour l'acide phosphorique récupéré qui servira dans la fabrication d'engrais. Après avoir consulté monsieur Yves Valiquette et Geneviève Pépin, on en vient à la conclusion que la compagnie peut vendre cet acide car elle devient une matière première pour l'autre entreprise.

Au niveau des sols, le seul paramètre que l'on peut demander selon la Politique sur les terrains contaminés est le pH.

Conversation du 23 juillet 2001

Je parle avec monsieur McCunn qui m'indique qu'il est en pourparler avec deux compagnies basées **art. 23-24** pour vendre l'acide pour la fabrication d'engrais, de plus un échantillon de sol sera acheminé au laboratoire pour l'analyse du pH.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0096401

DATE DE RÉDACTION : 2001-08-07

3. CONCLUSION

Il y a eu deux déversements consécutifs d'acide phosphorique qui ont été contenu à l'intérieur du merlon. La compagnie a procédé à la récupération et au stockage de l'acide dans un réservoir. L'acide sera vendu ou donné vendu à une compagnie de fabrication d'engrais.

Au niveau du sol, le seul critère à vérifier pour connaître sa gestion est le pH.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'attendre les résultats du pH du sol ainsi qu'une copie du bon de livraison à une des deux compagnies intéressées par l'acquisition de l'acide.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Lamarre

2001/08/07

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne

01/08/07

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : _____

T-06-2001-07-09-256 (#)

Date de l'événement : 2001-07-09 Heure : 07 h 00 min
Organisme impliqué : Voipac Télévision Canada inc.
Adresse : 5378 Notre-Dame est
Ville : Montréal
Endroit de l'événement : 5378 Notre-Dame est
devenant 21-64
Ville de l'événement : Montréal
Produit en cause : acide phosphorique (75%)

N°re de photos : _____
Tél. : (514) 253-6077
Poste : []
Code postal : _____
Code S.P. : _____

N°. de ville : CC025
État du produit L/S/G : (L)

NON CLASSÉ	CLASSÉ	UN: 1805
	8	CAS:

Quantité Approx.: (✓) Imp.: 90,000
Précise: () Dév.: 84,200
Sans Dév.: () Réc.: 84,200

Aspects humains

Sans Objet: ✓
Évacués: — N°re: —
Blessés: — N°re: —
Traités imm.: — N°re: —
Hospitalisés: — N°re: —
Décédés: — N°re: —

SECTEUR : Aéroportuaire () Commercial () Forestier ()
Industriel () Minier () Mixte ()
Portuaire () Résidentiel () Rural () Autres ()

IMPACT: Air () Cours d'eau () Infrastructure d'Intérieur ()
Infrastructure Souterraine () Infrastructure de Surface (✓) Milieu Naturel () Aucun ()

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien () Bris d'équipement () Déversement illégal () Ferroviaire () Incendie ()
Manutention () Maritime () Réservoir (✓) Routier () Travaux illégaux () Autres ()

Sommaire (causes de l'événement) Bris d'un joint d'achèvement (couplage)
Signalé par: Municipalité Origine M. E.F (O/N): _____
Organisme: SOS Appel reçu à: 18 h 05 min
Tél.: (418) 643-5678 [] Date: 01/07/05 Fin de la conversation: 18 h 10 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non (✓)
Urgence-Environnement : Jean-Claude F. Lefebvre
Organisme impliqué : _____
Responsables municipaux : _____
Autres : _____

Rendu sur les lieux à: _____ h _____ min
Quitte les lieux à: _____ h _____ min
Temps total: 60 min
N°re de sorties: 1
Catégorie: (1) ✓ (2) _____ (3) _____
Demande d'exécution de travaux (O/N) ✓
Émissions 115.1 (O/N) ✓
Fonds d'urgence (O/N) ✓ Coût _____
Pér. de traitement: Int () Ext (✓) Comb ()

Transféré à (serv. ou code): 141 D Zone (M.T.M): X: _____ Y: _____
Sommaire : _____
(Interventions) voir annexes

AR-06-2001-07-05-1224

Signature : _____
97-01-09

Date : 01/07/05

1)

01/07/09

T-06-2001-07-09-256

AR-06-2001-07-09-1224

18⁰⁵

SOS.

VOPAK - Document de matière

20,000 gals. poids net

5378 Note - Pour est, manuel.

M. Dan McCann.

18¹⁰ Vopak pour Petrus Dyzanik - si accident déjà signalé.

18¹⁵ Tel. M. McCann

A l'arrivée de matière constatée qu'une révision complète et de brasse et réparation effectuées.

Le produit est confié à l'entretien de la digue. Actuellement, 90-95% du produit est rempli et transformé pour un autre usage. L'usage de 5 unités de matériel appartenant aux
Pier art. 23-24

Récemment, 3 unités ont été le résultat de transformé de produit de 60,000 gals imp.

Se demande à M. McCann de nous fournir par téléphone les informations et de faire passer le tout à Petrus Dyzanik.

19³⁵

01/07/10

T. 06-2001-07-09-254
Axe 06-2001-07-09-1224.

01/07/10

0802

Reception du rapport de l'OPAK

19^hRevue de Jacques Bismont sur le site de l'OPAK m'informe
qu'il effectuait un suivi du clouage des poutres le 27 juin 2001.

1030

Tél. à M. Marc Bismont (01) 255-6077 (OPAK)

Jean-Claude me confirme qu'il s'agit "ACIDE PHOSPHORIQUE-75%"
pour les 2 incidents sur le 27 juin et 9 juillet 2001.

Densité: 18,328.16.1 = 184.200 L.

Réaction: 25,217.86.1 = 113.500 L. (acide + eau).

T-06-2001-07-09-256

HR. 06-2001-07-09-1224

2001-07-09

18:15 appel de M. Jean-Benoît Filishault

Il me précise qu'il veut s'être informé
par SOS qu'un déversement de 20,000 gal
d'acide sulfurique a eu lieu chez Vagah
ce matin. Il désire savoir si j'étais au
courant

Bégonse: Pas au courant de rien
analyser le dossier et vérifier si
un déplacement est nécessaire

18:30 Je rappelle M. Filishault

Il me précise qu'il a discuté avec
un représentant de la compagnie
qui va nous transmettre un rapport
dans une semaine

La situation est sous contrôle
Plusieurs camions-récupérateurs pompent
le produit depuis le matin

Québec

 Ministère
de l'Environnement

COMPTE RENDU D'APPEL

A.R. 06-2001-07-09-1224()

ALERTE

 Reçu par : SOS Heure que le service téléphonique vous a appelé : ____ h ____ min
 Date : 2001-07-09 Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : ____ h ____ min

MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE

 Nom : DAN Mc CUNN Fonction : ____
 Organisme : Vopak Adresse : 5378 Notre Dame Est
 No téléphone : (514) 255-6077 Ville : Montréal
 Message : ____

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Aérien ☐	Bris d'équipement ☐	Carcasse ☐	Déversement illégal ☐
Ferroviaire ☐	Glissement de terrain ☐	Incendie ☐	Inondation embâcle ☐
Inondation eau claire ☐	Inondation Frasil ☐	Manutention ☐	Maritime ☐
Pluie diluvienne ☐	Réservoir ☐	☒ Routier	Tornade ☐
Travaux illégaux ☐	Autres ☐		

 Explication : ____ No de la ville : 66025
 Nom de la ville : Montréal

TRAITEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

 Heure que le plaignant vous a appelé : Début : 18 h 00 min Fin : 18 h 03 min
 Explications additionnelles : Le matin déversement de 20 000 gallons d'acide sulfurique. Le tout est contenu dans la digue. Réparation en cours.

 TRANSFERT (O/N) 0 Immédiat X Différé : ____ Date : ____

 No de région : 06 Heure que vous avez appelé : 18 h 03 min
 Nom de la personne : Jean-Pierre Pelletier Heure du retour d'appel : 18 h 09 min
 Transféré à (service ou code) : URG
 Commentaires : ____

 TRAITEMENT TERMINÉ À : 18 h 10 min Période de traitement : Int. ____ Ext. X Comb. : ____

 Signature : Francine Leclerc Date : 2001-07-09

 Direction régionale de la Capitale Nationale
 Urgence Environnement Québec
 9630, rue de la Faune
 Charlesbourg (Québec) G1G 5H9

 Téléphone : 24 hres. (418) 643-4595
 Télécopieur : (418) 622-3014
 Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>


Ce papier contient un minimum de 20 % de fibres recyclées de postconsommation



ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : _____

T. 06-2001-06-27-219 (*)

Date de l'événement : <u>2001-06-25</u>	Heure : _____ h _____ min	N° de photos : _____						
Organisme impliqué : <u>Vopak Terminals Canada inc</u>		Tél. : <u>(514) 255-6077</u>						
Adresse : <u>2378 Rue Notre-Dame Est</u>		Poste : []						
Ville : <u>Montréal</u>		Code postal : _____						
Endroit de l'événement : <u>Même, Réservoir #67</u>		Code S.P. : _____						
Ville de l'événement : <u>Montréal</u>		N°. de ville : <u>66025</u>						
Produit en cause : <u>Acide sulfurique (75%)</u>		État du produit L/S/G : <u>(L)</u>						
<table border="1"><tr><td>NON CLASSÉ</td><td>CLASSÉ</td><td>UN: <u>1930</u></td></tr><tr><td></td><td><u>8</u></td><td>CAS: _____</td></tr></table>	NON CLASSÉ	CLASSÉ	UN: <u>1930</u>		<u>8</u>	CAS: _____	Quantité Approx.: ☒ Imp.: <u>500</u> Précise: ☐ Dév.: <u>500</u> Sans Dév.: ☐ Réc.: <u>500</u>	Aspects humains Sans Objet: ☒ Évacués: _____ N°: _____ Blessés: _____ N°: _____ Traités imm.: _____ N°: _____ Hospitalisés: _____ N°: _____ Décédés: _____ N°: _____
NON CLASSÉ	CLASSÉ	UN: <u>1930</u>						
	<u>8</u>	CAS: _____						
SECTEUR : Aéroportuaire ☐ Commercial ☐ Forestier ☐ Industriel ☒ Minier ☐ Mixte ☐ Portuaire ☐ Résidentiel ☐ Rural ☐ Autres ☐								
IMPACT: Air ☐ Cours d'eau ☐ Infrastructure d'Intérieur ☐ Infrastructure Souterraine ☐ Infrastructure de Surface ☒ Milieu Naturel ☐ Aucun ☐								
TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien ☐ Bris d'équipement ☐ Déversement illégal ☐ Ferroviaire ☐ Incendie ☐ Manutention ☐ Maritime ☐ Réservoir ☒ Routier ☐ Travaux illégaux ☐ Autres ☐								
Sommaire (causes de l'événement) <u>Plancher du réservoir #67 percé</u>								
Signalé par: <u>Françoise Lefebvre</u>	Origine M. E.F (O/N): <u>0</u>							
Organisme: <u>SOS</u>	Appel reçu à: <u>07h42</u> min							
Tél.: <u>(416) 643-5678</u> []	Fin de la conversation: <u>07h47</u> min							
Date: <u>2001-06-27</u>								
PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX								
Sortie: Oui ou Non ☒	Rendu sur les lieux à: <u>08h40</u> min							
Urgence-Environnement: <u>Sylvain Fagnant</u>	Quitte les lieux à: <u>09h00</u> min							
Organisme impliqué: <u>Maurice Bremner</u>	Temps total: <u>120</u> min							
Responsables municipaux: _____	N° de sorties: <u>1</u>							
	Catégorie: (1) ☒ (2) ☐ (3) ☐							
	Demande d'exécution de travaux (O/N) <u>N</u>							
	Émissions 115.1 (O/N) <u>N</u>							
	Fonds d'urgence (O/N) <u>N</u> Coût _____							
	Pér. de traitement: Int ☒ Ext ☐ Comb ☐							
Autres: _____								
Transféré à (serv. ou code): <u>IND</u>	Zone (M.T.M): X: _____ Y: _____							
Sommaire : <u>M. Bremner nous informe du déversement</u>								
(Interventions) <u>à l'intérieur de la digue de rétention.</u>								
<u>Présentement un camion-pompe fait la</u>								
<u>séparation directement à la source.</u>								
<u>Il vas y avoir du sol à récupérer à</u>								
<u>l'intérieur de la digue. Voir AR-06-2001-06-27-980</u>								
<u>Voir Annexe 1</u>								

Signature : _____

97-01-09

Date : 2001-06-27

Annexe 1
2001-06-27

T-96.2001.06.27.219

08:40 Rencontre M. Bremner

Il m'a informé que [redacted] art. 23-24 fait la récupération depuis hier soir. Il estime ≈ 100 gal. d'huile aurait tombé sur le sol dans la digue autour du réservoir #67. Le sol sera excavé et pontuellement disposé chez Stables.

En attendant il reste $\approx 1/4$ du réservoir (art. 23-24 gal imp) à transférer, quand celui-ci sera vide une inspection sera faite puisque l'intérieur ^{du réservoir} a été refait il y a ≈ 2 ans.

M. Bremner va nous informer des volumes ainsi que la disposition des résidus.

09:00 quitte le site

QuébecMinistère
de l'Environnement**COMPTE RENDU D'APPEL**A.R. 06-2001-06-27 -0980()**ALERTE**Reçue par : SOS Heure que le service téléphonique vous a appelé : ____ h ____ min
Date : 2001-06-27 Heure que vous avez rappelé le service téléphonique : ____ h ____ min**MESSAGE DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE**Nom : Maurice Bruneau Fonction : ____
Organisme : Vopak Terminals Adresse : 5378 Notre-Dame Est
No téléphone : (514) 255-6077 Ville : Montreal
Message : _____**TYPE D'ÉVÉNEMENT**Aérien ☐ Bris d'équipement ☐ Carcasse ☐ Déversement illégal ☐
Ferroviaire ☐ Glissement de terrain ☐ Incendie ☐ Inondation embâcle ☐
Inondation eau claire ☐ Inondation Frasil ☐ Manutention ☐ Maritime ☐
Pluie diluvienne ☐ Réservoir ☒ Routier ☐ Tornade ☐
Travaux illégaux ☐ Autres ☐Explication : Fuite d'un réservoir
Nom de la ville : Montreal No de la ville : 66025**TRAITEMENT DE L'ÉVÉNEMENT**Heure que le plaignant vous a appelé : Début : 07 h 40 min Fin : 07 h 43 minExplications additionnelles : La fuite a provoqué un déversement
de 100 gallons d'acide sulfurique à 75%.
Le tout est contenu dans la digue.TRANSFERT (O/N) 0 Immédiat : ____ Différé : ____ Date : ____No de région : 06 Heure que vous avez appelé : 07 h 43 min
Nom de la personne : Sylvain Gagnant Heure du retour d'appel : 07 h 46 min
Transféré à
(service ou code) : URG
Commentaires : _____TRAITEMENT TERMINÉ A : 07 h 48 min Période de traitement : Int. ____ Ext. ☒ Comb. ____Signature : Francine Lefebvre Date : 2001-06-27Direction régionale de la Capitale Nationale
Urgence Environnement Québec
9530, rue de la Faune
Charlesbourg (Québec) G1G 5H9Téléphone : 24 hrs. (418) 643-4595
Télécopieur : (418) 622-3014
Internet : <http://www.menv.gouv.qc.ca>

1. Identification

Date de l'inspection :	2009 <i>année</i>	06 <i>mois</i>	02 <i>jour</i>	Heure d'arrivée : 10 h 50	Heure de départ : 11 h 35
Date de rédaction :	2009 <i>année</i>	06 <i>mois</i>	02 <i>jour</i>	No dossier (gestion documentaire) : 7610-06-01- 0096401	
Technicien, technicienne : Sebastian Lossio				Accompagné, accompagnée de : -----	
No intervention (SAGO) : 300506512				No document (SAGO) (facultatif):	

Motif de l'inspection

Secteur :	☒ industriel	☐ municipal	☐ agricole	☐ pesticides	☐ hydrique	☐ naturel
Type d'inspection :	☐ plainte (remplir section Plainte) ☐ suivi d'avis d'infraction ☐ suivi autorisation ☒ programme de contrôle ☐ suivi d'urgence ☐ interne ☐ autre (préciser)					
But : Vérifier la conformité environnementale du site Vopak Terminal dans le cadre du programme de contrôle des installations à risque du Port de Montréal.						

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : ☐ oui ☐ non	Rétroinformation : ☐ oui ☐ non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Vopak Terminal 5378 Notre-Dame Est Montréal, Qc H1N 2C4	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): X0601169	Type de lieu : Centre de stockage de produits chimiques
Responsable du lieu : Vopak Terminal	No intervenant: Y0601130

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Maurice Bremner	Directeur d'opérations	

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☒ photos	4		☐ eau		
☐ croquis			☐ air		
☐ plan			☐ sol		
☐ carte			☐ flore		
			☐ faune		
			☐ déchets		

2. Description de l'inspection

Contexte

Vopak Terminal possède des installations de stockage de produits chimiques liquides. Les produits entreposés appartiennent à des entreprises privées.

Constats

Je me rends sur le lieu où je rencontre le directeur de la compagnie. Il me dit que la personne en charge de l'environnement est Mme Mélanie Saring. Elle s'occupe des terminaux de Montréal et Hamilton et, qu'en ce moment, elle se trouve à Hamilton. Il me dit qu'il essaiera de répondre à mes questions. Nous nous dirigeons voir les installations du site. Il me dit que :

- Actuellement art. 23-24 réservoirs hors terre sont opérationnels. Les réservoirs se trouvent à l'intérieur de digues de rétention. Les digues de rétention sont formées par des bermes en pente et par des murets de béton. Chaque réservoir possède son propre système de pompage et tuyauterie ;
- Les produits entreposés sont principalement des lubrifiants et des cires. Il me donne une liste avec les produits entreposés dans chaque réservoir ;
- Les clients sont responsables de nettoyer les réservoirs après leur utilisation. Des firmes comme art. 23-24 sont engagés pour le nettoyage. Le client est obligé de donner les manifestes à Vopak. Le directeur me montre un cartable avec les manifestes. Le dernier travail date du mois de mars. La compagnie art. 23-24 a nettoyé un réservoir. Environ 7000 litres ont été envoyés chez art. 23-24 Je vois que la compagnie art. 23-24 récupère occasionnellement les huiles usées. Le directeur me dit qu'environ 60% des clients sont fixes. La firme art. 23-24 est chargée de faire la maintenance des réservoirs. Une inspection complète (tests de pression) de chaque réservoir est faite art. 23-24
- Aucune matière dangereuse résiduelle n'est entreposée sur le site.

Il existe trois zones de chargement/déchargement des produits.

- La zone de chargement/déchargement de navires est asphaltée. Les valves se trouvent à l'intérieur d'une cuvette de rétention pouvant contenir un déversement accidentel. Le directeur me dit que cette zone n'est pas très utilisée. Environ deux bateaux par année utilisent les installations du quai.
- La zone de chargement/déchargement des camions citernes est aussi asphaltée.
- La zone de chargement/déchargement des trains est munie d'un bassin de rétention sur les voies ferrées permettant de récupérer des pertes éventuelles.

Dans le cas de déversements dans ces trois zones, les produits sont acheminés vers un bassin de rétention souterrain de art. 23-24 litres. L'eau de pluie qui tombe dans ces trois zones se ramasse par gravité dans le même bassin de rétention. Des analyses sont effectuées avant le rejet à l'égout pluvial. Le directeur me dit que la plupart du temps, un inspecteur de la Ville de Montréal supervise les rejets.

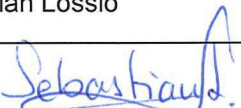
Les employés de Vopak sont sur le site de lundi à vendredi de 7H00 à 17H00. Après ces heures, la surveillance du site est effectuée par la compagnie art. 23-24. Un agent supervise, sur place, les installations à l'aide de caméras.

3. Conclusion

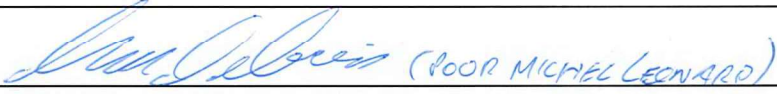
- Actuellement art. 23-24 réservoirs son opérationnels sur le site. Les réservoirs se trouvent à l'intérieur d'une digue de rétention.
- Les réservoirs sont nettoyés par les clients. Les matières dangereuses résiduelles sont gérées par des firmes autorisées par le MDDEP. Un registre est tenu sur place.
- Il n'y a pas de matières dangereuses résiduelles entreposées sur le site.
- Les zones de chargement/déchargement sont asphaltées. L'eau de pluie et tout produit qui tombe sur ces zones est acheminé vers un bassin de rétention souterrain.

4. Recommandations

Aucune infraction n'a été constatée. Fermer l'intervention.

Rédigé par : Sebastian Lossio	Secteur : CCEQ Industriel
Signature : 	Date : 2009/06/03

5. Vérification

Approuvé par : Michel Léonard	Secteur : CCEQ
Signature :  (POUR MICHEL LÉONARD)	Date : 2009/07/14
Commentaires du vérificateur :	

6. Photos et croquis**Lieu : Vopak Terminal****No photo : 1****Description:** zone de chargement/déchargement des camions**No photo : 2****Description:** zone de chargement/déchargement des trains**No photo : 3****Description:** cuvette de rétention pour les valves installées dans le quai

No photo : 4
Description: bassin de rétention souterrain



1. Identification

Date de l'inspection :	2010 <i>année</i>	06 <i>mois</i>	18 <i>jour</i>	Heure d'arrivée :	10 h 31	Heure de départ :	11 h 29
Date de rédaction :	2010 <i>année</i>	06 <i>mois</i>	18 <i>jour</i>	No dossier (gestion documentaire) : 7610-06-01- 0096401			
Technicien, technicienne : Sebastian Lossio				Accompagné de : -----			
No intervention (SAGO) : 300591182				No document (SAGO) : 400721413			

Motif de l'inspection

Secteur :	☒ industriel	☐ municipal	☐ agricole	☐ pesticides	☐ hydrique	☐ naturel
Type d'inspection :	☐ plainte (remplir section Plainte) ☐ suivi d'avis d'infraction ☐ suivi autorisation ☒ programme de contrôle ☐ suivi d'urgence ☐ interne ☐ autre (préciser)					
But : Vérifier la conformité environnementale du site Vopak Terminal dans le cadre du programme de contrôle des installations à risque du Port de Montréal (année 2010-2011).						

Plainte

No de demande (SAGO) :	No de dossier :
Plaignant rencontré : ☐ oui ☐ non	Rétroinformation : ☐ oui ☐ non

Coordonnées du lieu

Adresse du lieu inspecté : Vopak Terminal 5378 Notre-Dame Est Montréal, Qc H1N 2C4	Adresse postale (si différente) :
No du lieu (SAGO): X0601169	Type de lieu : Centre de stockage de produits chimiques
Responsable du lieu : Vopak Terminal	No intervenant: Y0601130

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone
Tim Alleyne	Superviseur	514 255-6077

Pièces annexées

Échantillons

Type	Quantité	Numéro(s)	Type	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☒ photos	8		☐ eau		
☐ croquis			☐ air		
☐ plan			☐ sol		
☐ carte			☐ flore		
			☐ faune		
			☐ déchets		

2. Description de l'inspection

Contexte

Vopak Terminal possède des installations de stockage de produits chimiques liquides. Les produits entreposés appartiennent à des entreprises privées.

Constats

Je me rends sur les lieux où je rencontre le superviseur du terminal. Il me dit que la personne en charge de l'environnement est Mme Mélanie Saring. Elle s'occupe des terminaux de Montréal et Hamilton et que, présentement, elle se trouve à Hamilton. Le superviseur me dit qu'il va chercher le directeur du terminal. Finalement, il décide de me montrer les installations du site. Il m'informe que :

- Actuellement ^{art. 23-24} réservoirs hors terre sont sur le terminal. Les réservoirs se trouvent à l'intérieur de digues de rétention. Les digues de rétention sont formées par des murets en terre et en béton. Chaque réservoir possède son propre système de pompage et tuyauterie ;
- Les produits entreposés sont principalement des lubrifiants, cires et solvants. Le superviseur me fournit une liste avec les produits entreposés dans les réservoirs ;
- Les clients sont responsables de nettoyer les réservoirs après leur utilisation. Des firmes comme ^{art. 23-24} sont engagés pour le nettoyage. Le client est obligé de donner les manifestes à Vopak. Une inspection (tests de pression) de chaque réservoir est faite ^{art. 23-24} Des tests de rayon X sont effectués ^{art. 23-24}
- Des membranes imperméables sont installées sous les réservoirs et dans les cuvettes de rétention (photo #6).

Il existe trois zones de chargement/déchargement des produits.

- La zone de chargement/déchargement de navires est asphaltée. Les valves se trouvent à l'intérieur d'une cuvette de rétention pouvant contenir un déversement accidentel.
- La zone de chargement/déchargement des camions citernes est aussi asphaltée.
- La zone de chargement/déchargement des wagons citernes est munie d'un bassin de rétention sur les voies ferrées permettant de récupérer des pertes éventuelles (photo #1).

Dans le cas de déversements dans ces trois zones, les produits sont acheminés vers un bassin de rétention souterrain de ^{art. 23-24} litres (photo #4). L'eau de pluie qui tombe dans ces trois zones se ramasse par gravité dans le même bassin de rétention. Il n'y a pas de ^{art. 23-24} séparateur eau-huile en amont du bassin. Des analyses sont effectuées avant le rejet à l'égout sanitaire. La firme ^{art. 23-24} effectue les tests de l'eau. Quand les résultats des analyses démontrent que l'eau respecte les normes, elle est rejetée à l'égout sanitaire de la Ville de Montréal. J'ai demandé au superviseur de nous fournir les derniers résultats des tests de l'eau du bassin.

Sur le site, j'observe :

- Des traces de cire sur le joint du plancher et de la paroi du réservoir # 11 (photo #8). Le superviseur me dit que ce réservoir est hors service. Des tests ont été effectués et le plancher sera remplacé. Je lui demande si le plancher était percé. Il me dit que non mais qu'il était dû pour être remplacé. Je l'informe que, selon le règlement, ils doivent signaler tout déversement au MDDEP. Je lui ai demandé le dernier rapport d'inspection du réservoir. Il me l'enverra par courriel électronique. Les réservoirs 13, 21 et 22 sont aussi hors service.
- Des traces de cire ont été observées sur le gravier à l'intérieur de la cuvette de rétention du réservoir 11(photo #7). Le gravier est souillé seulement en surface. Je demande au superviseur de récupérer tout le gravier souillé.

Les employés de Vopak sont sur le site de lundi à vendredi de 7H00 à 17H00. Après ces heures, la surveillance du site est effectuée par la compagnie ^{art. 23-24}. Un agent supervise, sur place, les installations à l'aide de caméras.

3. Conclusion

- Actuellement ^{art. 23-24} réservoirs son opérationnels sur le site. Les réservoirs se trouvent à l'intérieur d'une digue de rétention.
- Les réservoirs sont nettoyés par les clients. Les matières dangereuses résiduelles sont gérées par des firmes autorisées par le MDDEP. Un registre est tenu sur place.
- Les zones de chargement/déchargement sont asphaltées. L'eau de pluie et tout produit qui tombe sur ces zones est acheminé vers un bassin de rétention souterrain.
- De la cire a été observée dans la base du réservoir # 11 et sur le gravier du merlon du même réservoir.

4. Recommandations

S'assurer de recevoir :

- Le dernier rapport d'inspection du réservoir # 11 ;
- Les derniers résultats analytiques de l'eau du bassin de rétention ;
- Une confirmation pour la récupération du gravier souillé de cire ;

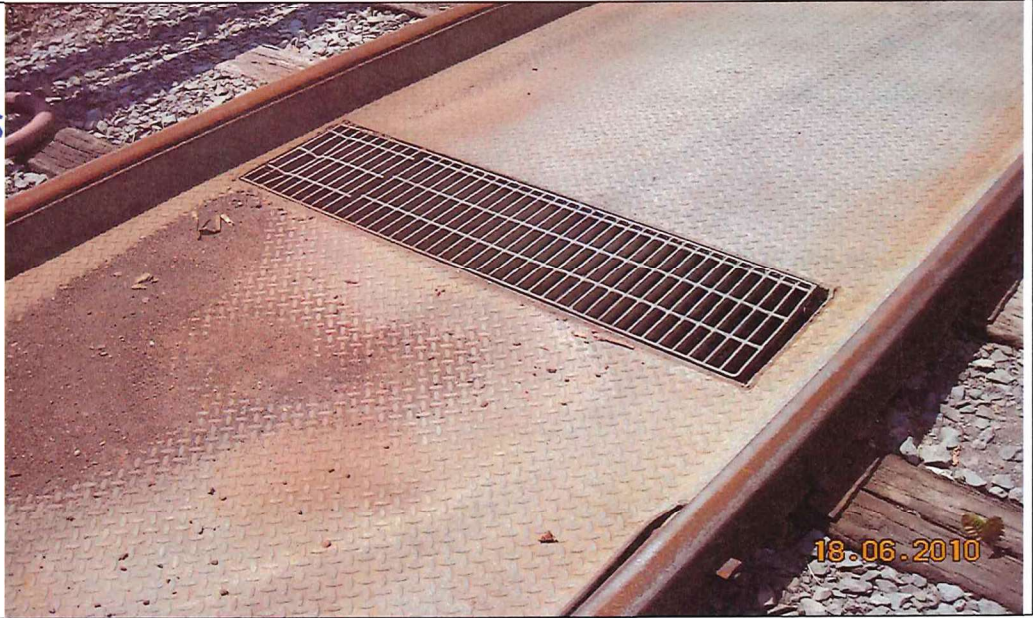
Demander si un suivi des eaux souterraines est effectué sur le site.

6. Photos et croquis

Lieu : Vopak Terminal

No photo : 1

Description: drain installé dans les voies ferrées en cas de déversement accidentel.



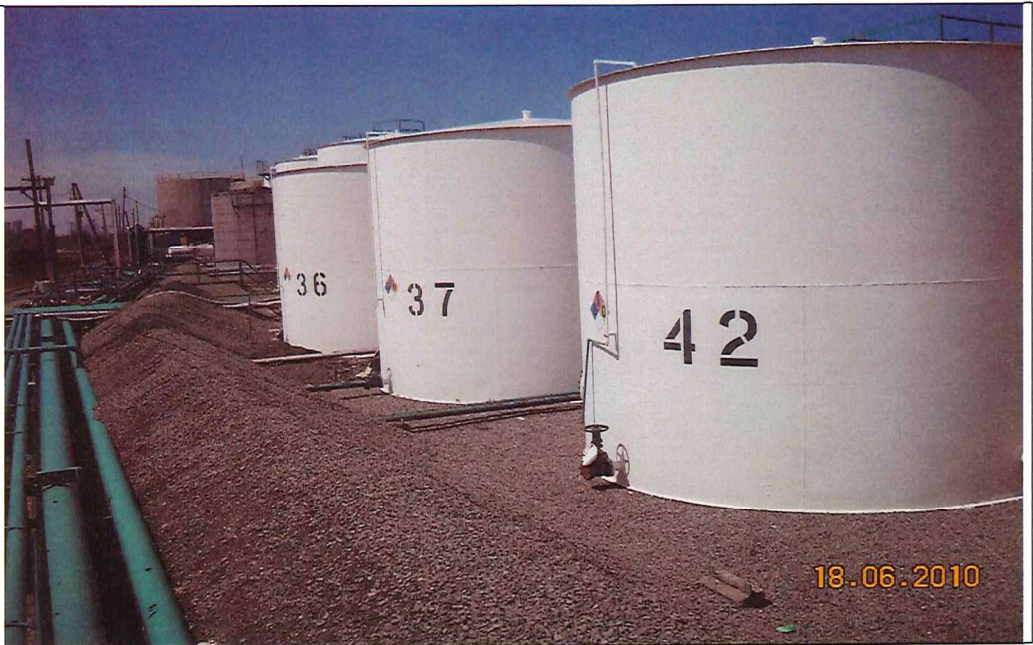
No photo : 2

Description: merlon du réservoir 70.



No photo : 3

Description: merlon de plusieurs petits réservoirs.



Rédigé par : Sebastian Lossio	Secteur : CCEQ Industriel
Signature : <i>Sebastian L.</i>	Date : 2010-06-21

5. Vérification

Approuvé par : Michel Léonard	Secteur : CCEQ
Signature : <i>Michel Léonard</i>	Date : 29 juin 2010
Commentaires du vérificateur : <i>OK pour recommandation</i>	

No photo : 7
Description: gravier souillé de cire.



No photo : 8
Description: gravier souillé de cire à la base du réservoir # 11.



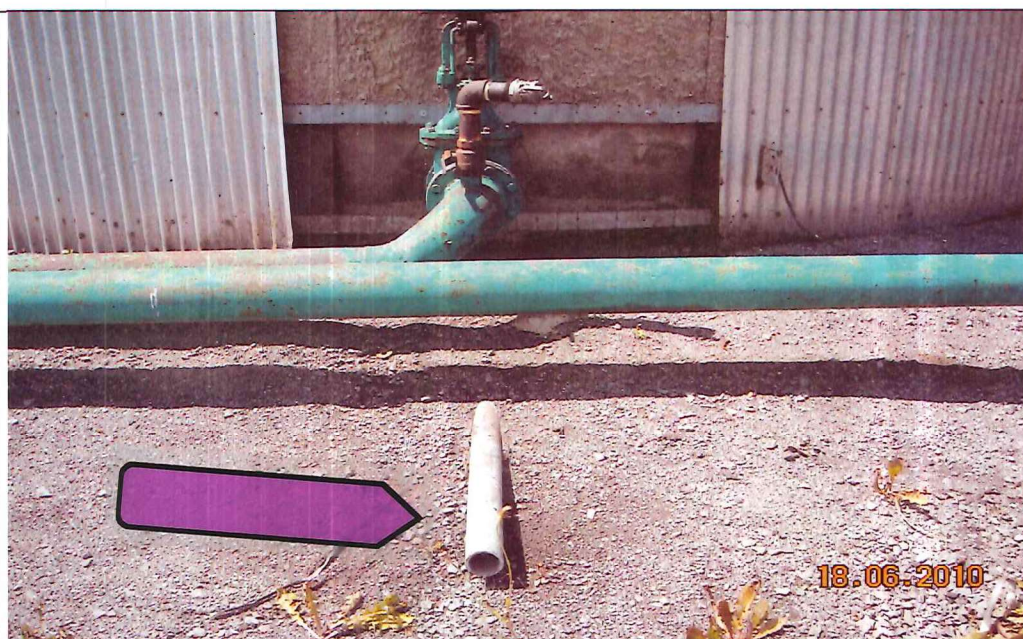
No photo : 4

Description: bassin de rétention souterrain.



No photo : 5

Description: tuyau pour récupérer l'eau accumulée entre le réservoir et la membrane imperméable.



No photo : 6

Description: membrane imperméable installée sous le réservoir.



1. Identification

Date de l'inspection : 2011-08-10 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 10 h 10	Heure de départ : 10 h 35
Inspecteur : Mathieu Mousseau		Accompagné de :

No intervention : 300681569	No gestion documentaire : 7610-06-01-0096401
Type d'intervention : Inspection	No document : 400847638
Type de demande liée : Programme de contrôle	No demande : 200208647
But de l'inspection : I-57: Suivi des installations à risque du Port de Montréal Année 2011-2012	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Terminaux Vopak du Canada inc.

Nom usuel du lieu :

Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) :

5378, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1N 2C8

No du lieu : X0601130

Type de lieu : infrastructure

Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 45° 33' 44.12", -73° 31' 26.69"

Responsable du lieu

Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Terminaux Vopak du Canada inc.		Y0601130

Conditions météo

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Timothy Jason Alleyne	superviseur des opérations	514 255-6077 ()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification

But expliqué :	☒ oui	☐ non	☐ s.o.
Mode d'identification :	☒ verbale	☐ preuve de statut	

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ oui	☐ non	☒ s.o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	--

Photos numériques

Nombre de photos prises : 14	Nombre de photos annexées :
------------------------------	-----------------------------

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Nikon coolpix L16.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :
M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos

Autres pièces annexées

	No.	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☐ Carte		
☐ Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ autre, précisez			

2. Mise en contexte (facultatif)

Vopak Terminal possède des installations de stockage de produits chimiques liquides. Les produits entreposés appartiennent à des entreprises privées.

3. Description de l'inspection

En arrivant sur place je rencontre le superviseur et lui explique le but de ma visite. Nous débutons la tournée des installations et je constate que :

- Actuellement ^{art. 23-24} réservoirs hors terre sont sur le terminal. Les réservoirs se trouvent à l'intérieur de digues de rétention. Les digues de rétention sont formées par des murets en terre et en béton. Chaque réservoir possède son propre système de pompage et tuyauterie ;
- Les produits entreposés sont principalement des lubrifiants, cires et solvants;
- Des membranes imperméables ^{art. 23-24} sont installées sous les réservoirs et dans les cuvettes de rétention ;
- Des barils ^{art. 23-24} et des totes tank ^{art. 23-24} non identifiés contenant des huiles usées sont entreposés à l'extérieur;
- Une aire d'entreposage pour l'équipement de sécurité en cas de déversement a été aménagée.

Le superviseur m'explique que les contenants de MDR entreposés à l'extérieur proviennent du nettoyage d'un des réservoirs situé dans leur parc de stockage. Je l'informe que les contenants doivent être identifiés et entreposés à l'intérieur.

Il m'explique aussi que toutes les eaux de ruissellement sont acheminées vers un réservoir souterrain et lorsque celui-ci doit être vidé, l'eau est analysée avant d'être rejetée ou traitée selon le cas. Il me fera parvenir le dernier rapport d'analyse par courriel ainsi que l'inventaire des produits entreposés dans le parc de stockage.

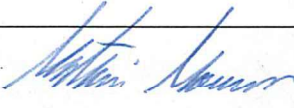
4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

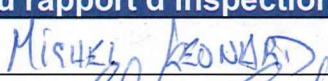
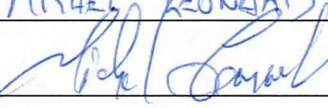
- Des contenants de MDR sont entreposés à l'extérieur ;
- Des contenants de MDR ne sont pas identifiés conformément au RMD ;
- Les installations du parc de stockage sont en bon état.

6. Recommandations

- Émettre un avis d'infraction en vertu des articles 44 et 46 du RMD ;
- Effectuer un suivi d'infraction.

Signature : 	Date de rédaction: 2011-08-23 Année/mois/jour
---	--

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : 	Fonction : COORDONNATEUR
Signature : 	Date : 29/08/2011 Année/mois/jour
Commentaires : OK pour avis d'infraction	

Annexe - Photos

Photo no : DSCN0001.JPG
Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10
Description : Parc de stockage



Photo no : DSCN0003.JPG
Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10
Description : Parc de stockage



Photo no : DSCN0004.JPG
Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10
Description : Intérieur d'un merlon d'un parc de stockage



Annexe - Photos

Photo no : DSCN0005.JPG

Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10

Description :

Barils de MDR entreposés à l'extérieur



Photo no : DSCN0009.JPG

Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10

Description :

Tote tank contenant des MDR
entreposées à l'extérieur



Photo no : DSCN0010.JPG

Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10

Description :

Contenants de MDR entreposés à
l'extérieur



Annexe - Photos

Photo no : DSCN0012.JPG Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10 Description : Trappe d'échantillonnage du réservoir de captage des eaux de ruissellement	
---	--

Photo no : DSCN0013.JPG Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10 Description : Emplacement du réservoir souterrain de captage des eaux de ruissellement	
---	--

Photo no : DSCN0014.JPG Fichier : M:\Rég-06\mouma02\7610-06-01-0096401\2011-08-10 Description : Abris pour les équipements de secours en cas de déversement	
--	--

ENVOI PAR MESSAGERIE

Montréal, le 24 août 2011

AVIS D'INFRACTION

Terminaux Vopak du Canada inc.
5378, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H1N 2C8

N/Réf. : 7610-06-01-0096401

Document : 400850747

Objet : Entreposage de matières résiduelles dangereuses

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 10 août 2011 par Mathieu Mousseau, un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1. Des contenants renfermant les matières dangereuses résiduelles étaient entreposés à l'extérieur sans être sous un abri ou dans un conteneur.
- *Règlement sur les matières dangereuses;*
L.R.Q., c. Q-2, r. 32 article 44, 45
2. Les contenants de matières dangereuses résiduelles ne portaient pas une étiquette indiquant le nom de la matière entreposée et la date du début de l'entreposage.
- *Règlement sur les matières dangereuses;*
L.R.Q., c. Q-2, r. 32 article 46

Nous vous demandons donc d'apporter **immédiatement** les correctifs nécessaires, soit de :

- placer les contenants renfermant des matières résiduelles dangereuses se trouvant à l'extérieur du bâtiment d'entreposage sous un abri, dans un conteneur ou dans le bâtiment d'entreposage;

...2

- apposer une étiquette sur chaque contenant de matières dangereuses résiduelles indiquant le nom de la substance et la date du début d'entreposage.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec Mathieu Mousseau au (514) 873-3636, poste 229.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Léonard', with a stylized flourish at the end.

ML/mm

Michel Léonard
Coordonnateur

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides
Région : Montréal

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-10-02	Heure d'arrivée : 10 h 26	Heure de départ : 10 h 58
Inspecteur : Sebastian Lossio	Accompagné de : -----	

N° intervention : 300767264	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-00964-01	N° du rapport d'inspection : 400971222
N° demande : 200208647	Type de demande : Projet / programme
But de l'inspection : Vérifier la conformité des installations dans le cadre du programme de suivi des installations à risque du Port de Montréal.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : Terminaux Vopak du Canada inc.	
Nom usuel du lieu : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>	
N° du lieu : X0601169	Type de lieu : industrie
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 5378, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2C8	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,562263888900;-73,524047222200	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Vopak terminals of Canada inc.		2001, avenue McGill College Montréal (Québec) H3A 1G1	Y0601130

Conditions météo

nuageux

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Tim Alleyne	Superviseur des opérations	514.255-6077

Mode d'identification

But expliqué :	☒ oui	☐ non	☐ s. o.
Mode d'identification :	☒ verbale	☐ preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de : Superviseur des opérations			

Plainte

Plaignant rencontré :	☐ oui	☐ non	☒ s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 5	Nombre de photos annexées au rapport : 5
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Sebastian Lossio avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L22 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-06\losse01\7610-06-01-00964-01\2012-10-02	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☒ Plan		Plan du site
☒ Autre		Inventaire des réservoirs
☒ Autre		Copie de facture de disposition de MDR

2. Mise en contexte (facultatif)

Vopak Terminal possède des installations de stockage de produits chimiques liquides. Les produits entreposés appartiennent à des entreprises privées.

3. Description de l'inspection

Je me rends sur les lieux où je rencontre le superviseur du terminal. La première partie de l'inspection a été axée sur la vérification du registre des matières dangereuses. Les principales matières récupérées sont les huiles usées et les eaux de lavage des réservoirs. Les compagnies qui récupèrent les MDR sont art. 23-24 et art. 23-24. Le superviseur du terminal me donne l'inventaire des réservoirs (voir en annexe)

- Actuellement art. 23-24 réservoirs hors terre sont sur le terminal. Les réservoirs se trouvent à l'intérieur de digues de rétention. Les digues de rétention sont formées par des murets de terre ou de béton. Chaque réservoir possède son propre système de pompage et tuyauterie ;
- Les produits entreposés sont principalement des hydrocarbures, lubrifiants, cires et solvants (voir inventaire en annexe).
- Les locataires des réservoirs sont responsables de les nettoyer après l'utilisation.
- Une inspection (tests de pression) de chaque réservoir est faite art. 23-24. Des tests API sont effectués art. 23-24
- Des membranes imperméables sont installées sous les réservoirs et dans les cuvettes de rétention.

Il existe trois zones de chargement/déchargement des produits.

- La zone de chargement/déchargement de navires est asphaltée. Les valves se trouvent à l'intérieur d'une cuvette de rétention pouvant contenir un déversement accidentel.
- La zone de chargement/déchargement des camions citernes est aussi asphaltée.
- La zone de chargement/déchargement des wagons citernes est munie d'un bassin de rétention installé entre les rails de la voie ferrée permettant de récupérer des pertes éventuelles.

Dans le cas de déversements dans ces trois zones, les produits sont acheminés vers un bassin de rétention souterrain de art. 23-24 litres. L'eau de pluie qui tombe dans ces trois zones se ramasse par gravité dans le même bassin de rétention. Il n'y a pas de séparateur eau-huile en amont du bassin. Des analyses sont effectuées avant le rejet à l'égout sanitaire. Lorsque les résultats des analyses démontrent que l'eau respecte les normes, elle est rejetée à l'égout sanitaire de la Ville de Montréal. Le superviseur m'informe que la ville de Montréal effectue un échantillonnage annuel dans le bassin de rétention.

- Aucune trace de contamination n'est observée à l'intérieur des merlons;
- Aucune MDR n'est entreposée à l'extérieur;
- Depuis l'inspection du 18 juin 2010, 4 réservoirs ont été démolis : 13, 14, 21 et 22 (voir plan en annexe);
- Deux tuyaux, en provenance du bâtiment du compresseur, rejettent une eau huileuse dans l'asphalte. Le superviseur me dit qu'il s'agit de l'eau en provenance du réservoir d'air du compresseur et que l'eau peut contenir de l'huile lubrifiante. J'observe que le liquide s'écoule jusqu'au regard d'égout. L'asphalte autour du tuyau est taché d'huile et une accumulation d'huile est aussi visible (photo #3). Je dis au superviseur que cette pratique n'est pas conforme au règlement sur les matières dangereuses et lui demande que les eaux huileuses soient récupérées dans un contenant et qu'elles soient disposées avec le reste de MDR. Il me dit qu'il se chargera de faire les correctifs et va me transmettre une confirmation par courriel électronique avec des photos.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**5. Conclusion**

- Aucun signe de contamination n'est observé à l'intérieur des merlons;
- Aucune MDR n'est entreposée à l'extérieur;
- La compagnie tient un registre des manifestes de transport des MDR;
- Des eaux huileuses en provenance du réservoir d'air d'un compresseur sont rejetées sur une surface asphaltée. Les eaux huileuses s'écoulent jusqu'à l'égout relié au bassin de rétention souterrain.

6. Recommandations

Je recommande de transmettre un avis de non-conformité pour le manquement au Règlement sur les matières dangereuses, soit :

- Rejet d'une matière dangereuse dans l'environnement ou dans un système d'égout

Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Signature :

Sebastian I.

Date de rédaction :

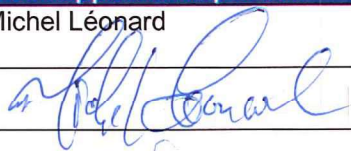
2012-10-03

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard

Fonction : Coordonnateur

Signature :



Date :

17/10/2012

Commentaires :

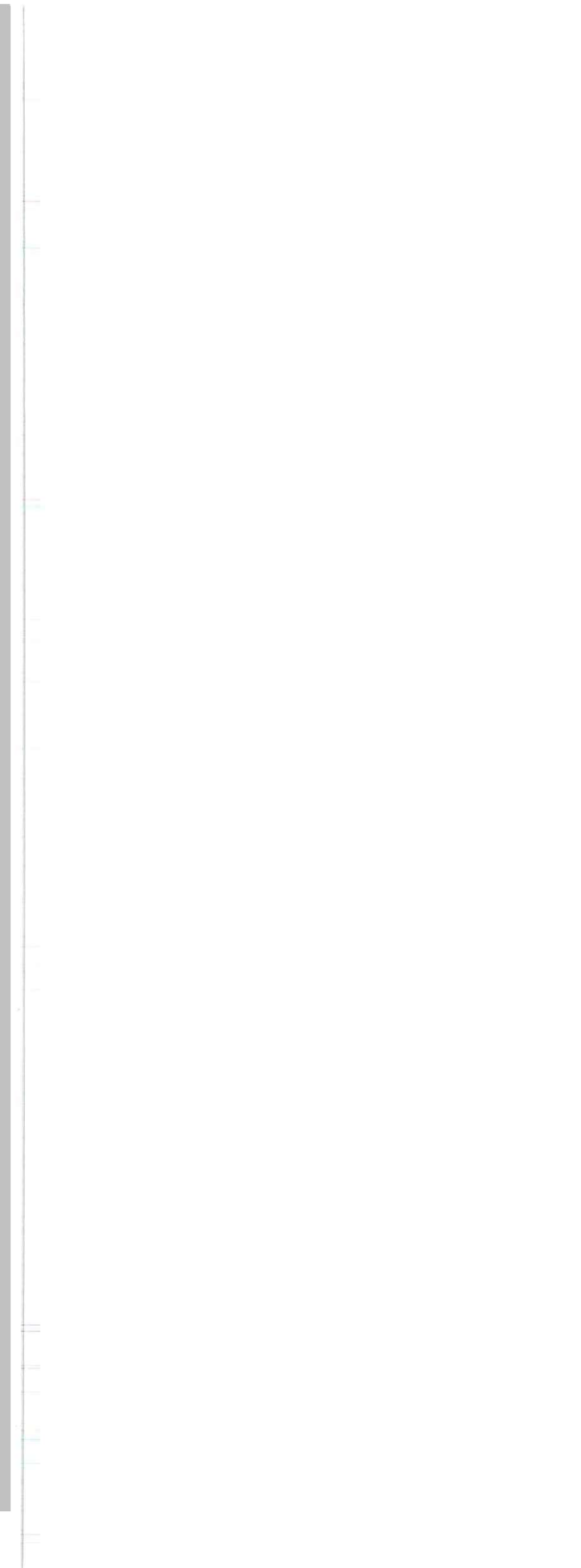
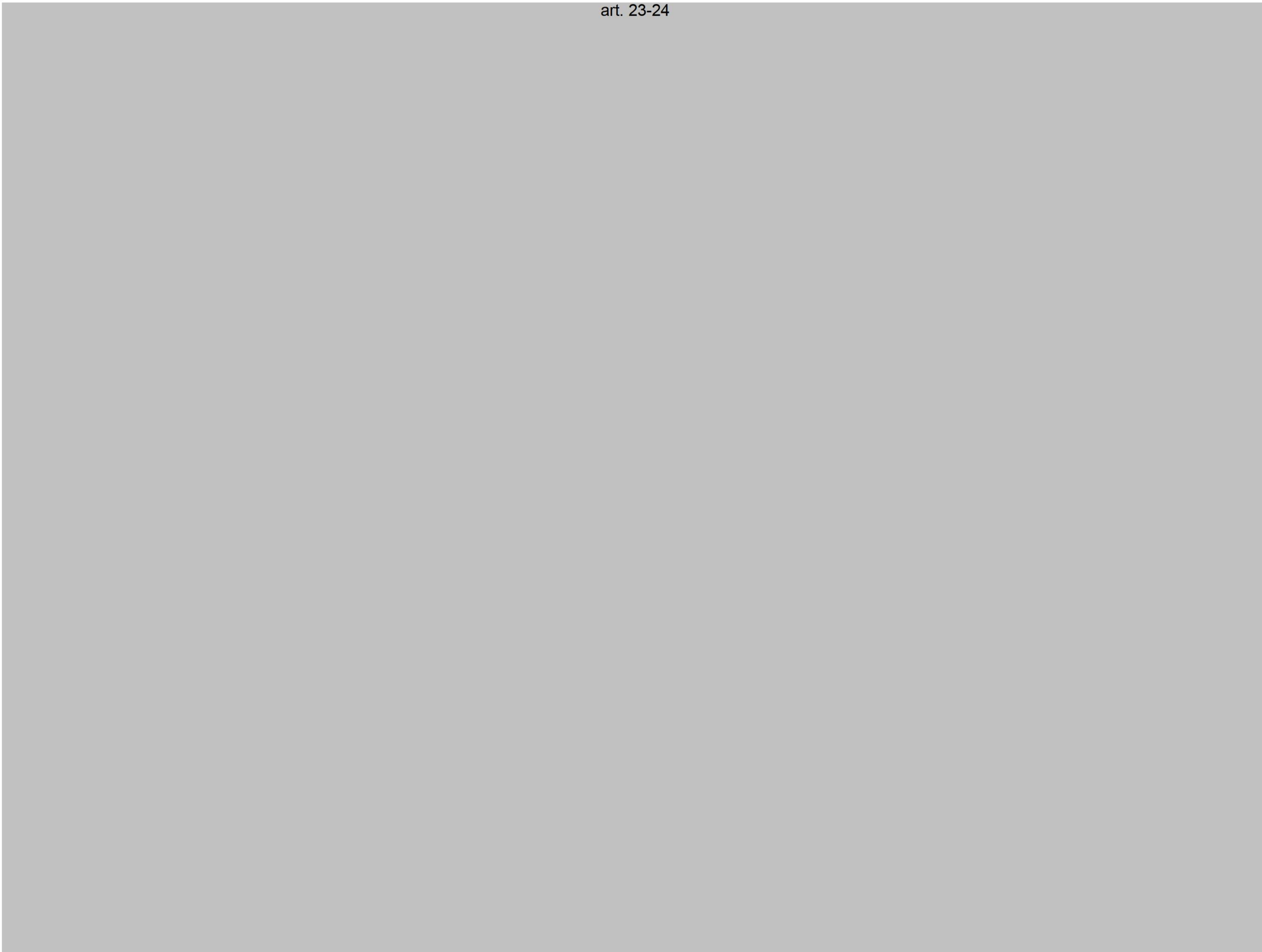
 pour ANC

Annexe - Photos

Photo no : 1 Fichier : DSCN0371.JPG Description : quai de déchargement des wagons citerne	
Photo no : 2 Fichier : DSCN0372.JPG Description : merlon du réservoir 31	
Photo no : 3 Fichier : DSCN0373.JPG Description : rejet d'eaux huileuses à partir du tuyau relié au compresseur Au nord de la porte du bâtiment. SL	

Photo no : 4	
Fichier : DSCN0374.JPG	
Description : rejet d'eaux huileuses à partir du tuyau relié au compresseur <i>Au sud de la porte du bâtiment.</i> <i>S.L</i>	

Photo no : 5	
Fichier : DSCN0375.JPG	
Description : écoulements des eaux huileuses jusqu'à l'égout pluvial	



Montréal, le 19 octobre 2012

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Vopak Terminals of Canada inc.
1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 3100
Montréal (Québec) H3B 3S6

N/Réf. : 7610-06-01-00964-01
400973018

Objet : Gestion des matières dangereuses résiduelles au 5378, rue Notre-Dame Est, à Montréal

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 2 octobre 2012 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Rejet ou émission non conforme avec la Loi sur la qualité de l'Environnement d'une matière dangereuse (eaux huileuses issues d'un compresseur) dans l'environnement ou dans un système d'égout.
Règlement sur les matières dangereuses, article 8

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter le règlement soit cesser ce rejet ou émission.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Sebastian Lossio au numéro de téléphone 514 873-3636, poste 277.

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.



Michel Léonard
Coordonnateur

ML/sl

COMPTE-RENDU APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) : 301725106
7110-06-23-66023-452

C.R. COG : 06-UE-S-240124-25

ALERTE Ligne UE ☒ ou Ligne COG ☐

Signalement rattaché à (# C.R. COG) :

Date de l'appel au COG : 2024-01-24

Heure réception appel : 09:12

Reçu par : Meng Yu Qi

Date de l'évènement : 2024-01-24

Heure de l'évènement : 08:55

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÈNEMENT

Nom de la ville : Montréal

Adresse de l'évènement : 5378 Rue
Notre-Dame Est, Montréal H1N2C4

Précision sur la localisation (point de repère) :
-73.52410804, 45.56138755

N° de la ville : 66023

Milieu touché

1 : sol

2 :

3 :

4 :

Précisions milieu touché : béton

Présence de cours d'eau à proximité :
Non ☒ / Oui ☐ Si oui, nom(s) :

TYPE D'ÉVÈNEMENT

Type d'évènement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures

Autre :

Situation maîtrisée : Oui ☐

Non (Risque d'aggravation) ☐

Précisions :

Description sommaire de l'évènement : Lors du chargement, le tuyau est sorti (tuyau mal sécurisé) produit a continué de sortir jusqu'à temps que l'opérateur puisse aller le fermer pas de milieu sensible touché ramassage en cours avec absorbant

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit(s) en cause : Autre

Détail : plasticizer

Qté déversée : 20L

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause :

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit(s) en cause (autres) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarque (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : Ludovic
Saint-Jean

Fonction : Entreprise

N° de : art. 53-54

Organisme : Parkland

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom personne à rappeler :
ou IDEM à précédant ☒

Fonction :

N° de téléphone : #

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : #

Nom du responsable présumé de l'urgence
(si différent) : (personne ou cie)

Adresse :

N° de téléphone : #

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : IMMÉDIAT ☒ / DIFFÉRÉ ☐

N° de région : 06

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 09:17

Nom de l'intervenant de garde UE : Rachid Oumellil

Heure du retour d'appel :

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 09:20

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

☐ Signalement ☒ Téléphonique ☐ Terrain

☐ Dossier transféré au CCEQ, secteur : ----

☐ Dossier transféré autre secteur :

Commentaires :

Le 24 janvier 2024,

Vers 9h31, j'appelle M. Saint-Jean, qui me confirme le déversement de 20 litres de plasticiser 168 (additif pour le plastique) sur une surface bétonnée. Aucun sol, égout ou cours d'eau n'a été touché. Les travaux de récupération avec de l'absorbant granulaire sont en cours.

Ainsi, je recommande de fermer l'intervention.

Signature intervenant UE : _____ Date : 202401-24

Rachid Oumellil

Commentaires :

Signature coordonnateur UE : _____ Date : _____